



Madame la Présidente,

Nous sommes réunis pour la première FSS de la DR de Reims de l'année 2026 et votre première instance de dialogue social en tant que directrice régionale de Reims. La CFDT tient à vous souhaiter la bienvenue dans notre région mais également bon courage !

Car nous sommes dans une direction aux nombreux enjeux et qui n'est pas épargnée par le manque d'effectifs et le manque d'attractivité, deux enjeux majeurs de la fonction publique aujourd'hui.

Mais nous voulons aussi vous dire que vous arrivez dans une direction où les agents sont très investis, conscients de l'importance des missions qui leur sont confiées et ce, malgré les nombreuses difficultés qui rythment leur quotidien : manque d'effectifs, applicatifs qui rendent fous, fatigue chronique, rémunération inadéquate, manque de reconnaissance parfois....

En pleine campagne du DUERP, la CFDT souhaite aujourd'hui faire un focus sur cet outil essentiel pour la santé au travail.

Nous voulons dénoncer ici, certaines pratiques managériales, en DR de Reims, qui viennent gravement entraver le droit des agents et remettent en question l'esprit même du Duerp.

D'ailleurs, le DUERP, c'est quoi ?

Le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** est une obligation légale pour l'administration.

Il recense **tous les risques auxquels sont exposés les agents** dans leur travail :

- risques physiques (fatigue, manutention, accidents...)
- risques psychosociaux (stress, pression, isolement...)
- risques liés aux conditions de travail (horaires, sous-effectif...)

Son objectif est de prévenir, protéger et améliorer nos conditions de travail .

Dans les services douaniers, les risques sont bien réels :

- missions de contrôle parfois dangereuses
- travail de nuit ou en horaires décalés
- pression des objectifs

- manque de moyens humains et matériels

Un DUERP bien rempli permet de faire reconnaître ces réalités.

Mais aujourd'hui, trop souvent, le DUERP est :

- incomplet ou mal actualisé
- rempli sans consultation réelle des agents
- peu suivi d'actions concrètes

Résultat : les conditions de travail évoluent peu, malgré les alertes.

La CFDT Douanes exige :

- Une mise à jour régulière et sérieuse du DUERP
- L'implication des agents dans son élaboration, sans stigmatisation pour ceux qui font remonter des risques
- Des plans d'action concrets et suivis
- La transparence sur les risques identifiés
- Des moyens adaptés pour prévenir les risques

Parce que élaborer un duerp dans les règles de l'art, c'est aussi permettre à l'administration de montrer à ses agents autrement que par la promotion et les distinctions qu'ils comptent pour elle.

***Vos élus CFDT Champagne-Ardenne***